

---

Réunion de la commission Emploi, qualification et  
revenus du travail du 4 avril 2013

SYNTHÈSE

---

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 4 avril 2013 sous la présidence de Jean-Christophe SCIBERRAS. Outre l'examen des demandes d'opportunité d'enquêtes, elle a été consacrée à la préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis dans son domaine de compétence (emploi et chômage, salaires et autres revenus d'activité, formation continue et qualification professionnelle, conditions de travail...) et au thème de la négociation collective.

La séquence de la réunion consacrée à la **préparation du moyen terme 2014-2018** du Cnis avait pour but de dégager les besoins prioritaires en matière de statistiques publiques sur l'emploi, les qualifications et les revenus du travail pour les cinq ans à venir.

Odile Bovar du Secrétariat général a présenté un projet de **bilan du moyen terme précédent** (2009-2013) au regard des avis pris par le Cnis lors de son élaboration, puis une synthèse des **nouvelles attentes des utilisateurs** pour 2014-2018 exprimées lors des entretiens conduits au second semestre 2012. Christel Colin et Nicole Roth, rapporteuses de la commission, ont ensuite exposé en regard les **premières orientations des producteurs** pour la période à venir transmises au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee. Ces trois volets (bilan et attentes du côté de la « demande », orientations du côté de l'« offre ») constituaient les supports à la discussion disponibles avant la réunion sous forme de documents préparatoires.

Ces contributions écrites ont été enrichies **en séance** par les **interventions** successives de la DG de la cohésion sociale (Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes) du Ministère de l'Economie, de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp), de la DG du Trésor, du Conseil national de la Formation Professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV), du Conseil économique social et environnemental (Cese), de la CFDT, du Centre d'Etudes et de Recherches sur les qualifications (Cereq), de la CGPME, de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), d'une chercheuse de l'Université de Lille I, de la CGT, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), de l'association Solidarités nouvelles contre le chômage.

À l'issue de la discussion, la commission s'est félicitée des grandes avancées du bilan 2009-2013 et a appelé à des progrès du **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité** en termes de **couverture** (tous secteurs, privé comme public ; tous statuts, salariés ou non), de **transversalité** (incluant toutes les dimensions du marché et de l'organisation du travail), de **déclinaisons par populations** (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés...) ou **territoires** (aux niveaux géographiques pertinents), de **cohérence** (des concepts et des indicateurs) et en matière de **mise à disposition** des informations (régularité des données structurelles, raccourcissement des délais).

Des projets d'avis spécifiques ont été pris concernant les **mutations de l'emploi et des professions** (transformation des métiers, évolution des conditions de travail, développement de formes particulières d'emploi - avec la demande de constitution d'un groupe de travail *ad hoc*), les **modalités d'insertion, de parcours professionnel et de formation** (jalonnement de la vie active par les positions successives sur le marché du travail, évolutions des carrières en lien avec la formation initiale et continue, insertion professionnelle des populations en difficulté, bénéfices de la formation des demandeurs d'emploi...), les **rémunérations** (rémunérations non salariales, faibles revenus du travail, inégalités catégorielles...) l'**évaluation des politiques publiques** (utilisation des panels administratifs éventuellement couplés à des enquêtes), l'**emploi local**.

Ces projets d'avis ne cristallisent qu'une étape du processus de concertation : ils seront envoyés aux participants, amendés et complétés, au cours des commissions d'automne mais aussi à l'issue des trois « rencontres » de moyen terme (dont une dans le domaine social portant sur les parcours de vie organisée le 1<sup>er</sup> octobre 2013), puis examinés par le bureau et finalisés lors de l'assemblée plénière le 30 janvier 2014.

Puis la commission a abordé le thème à l'ordre du jour portant sur la **négociation collective**.

Julien Deroyon de la Dares (Direction de l'animation, de la recherche et des statistiques du Ministère du travail) a exposé le système d'information statistique existant sur la négociation collective, qui vise à en décrire les thématiques, les participants, les niveaux (national ou interprofessionnel, branches, entreprises ou établissement) et leur articulation, les étapes et le degré de formalisation. Les principales **sources de données administratives**, la base des conventions collectives et la base des accords d'entreprises, sont alimentées par les remontées trimestrielles en provenance des unités territoriales auprès desquelles les entreprises signataires ont une obligation de dépôt. Deux grandes **enquêtes statistiques** complètent le dispositif : l'enquête ACEMO (Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre) sur le dialogue social en entreprise (DSE) et l'enquête REPONSE (Relations professionnelles en entreprise). La première collecte chaque année une information synthétique sur les relations professionnelles dans les entreprises (tenue de négociations collectives formalisées, participants à la conclusion et thème des accords, existence et intensité des conflits ...) auprès des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole. La seconde, menée tous les six ans, vise à une description approfondie des relations professionnelles dans les établissements et de leur contexte, et se décline en trois volets (une interrogation en face à face d'un représentant de la direction, une interrogation en face à face d'un représentant du personnel, s'il y en a un, une interrogation par voie postale d'un échantillon de salariés). La dernière édition de REPONSE portait sur les établissements de 11 salariés au moins.

Benjamin Maurice de la DGT (Direction générale du travail du Ministère, en charge de l'enregistrement et de la diffusion des accords, mais aussi de missions d'aide à la négociation et d'encouragement à son extension) a fait état d'une tendance croissante de renvoi de la loi à la négociation. Pour la préparation et le suivi de la décision publique, le bureau des relations collectives du travail doit s'appuyer en permanence sur une **observation** pérenne (bases de données, nomenclatures d'agrégation) revêtant une dimension tant prospective (rapports, études d'impact) que rétrospective (bilans, points d'étape tous les quatre ans). En dépit des logiques temporelles distinctes de la décision politique et de l'enquête statistique, la DGT a jugé fructueuse la coopération avec la Dares avec qui la complémentarité est naturelle (apport d'outils d'analyse et de compréhension *versus* connaissance du terrain et des acteurs) et les échanges fréquents. La DGT et la Dares siègent conjointement dans des instances de **concertation** comme le Haut Conseil du dialogue social et la Commission nationale de la négociation collective. Les principales **attentes** de la DGT pour l'avenir portent sur l'extension des enquêtes à d'autres secteurs (associations, particuliers employeurs, agriculture, fonction publique) et sur la mise à disposition de données à la fois plus récentes et plus détaillées.

Au cours du débat, les **questions** ont essentiellement porté sur la capacité de la statistique publique à fournir des éléments opérationnels aux négociateurs, tant du côté des organisations de salariés (s'agissant par exemple d'indices de salaires, de prix ou de revenus catégoriels) que des directions de ressources humaines des entreprises (le terrain étant occupé de ce côté par les prestataires privés). Ont également été exprimées des **interrogations** sur l'impact de la réforme de la représentativité et des **propositions** d'élargissement des investigations à de nouveaux espaces (groupes d'entreprises, sites et territoires, Europe et international).

En conclusion, la commission a invité la statistique publique, dans une période où croissent les incitations à négocier, à **apporter** tous éléments propres à éclairer le fonctionnement du dialogue social et son évolution : quels accords, quels contenus, quels impacts et à quels niveaux, territoriaux et professionnels ? Elle l'a également encouragée à **développer** le système d'information sur la négociation collective en entreprise, notamment par un élargissement de son champ d'observation et une mise à disposition de ses enseignements dans des délais plus courts, en phase avec les besoins du dialogue social.

Le président de la commission a prononcé **un avis favorable d'opportunité** aux quatre projets d'enquête présentés.